



LES ENJEUX SECURITAIRES ET ENERGETIQUES DANS L'ESPACE ADRIATIQUE

08 FEVRIER 2015

N° 2014 1050083582 – EJ court 1505621864

Le ministère de la Défense fait régulièrement appel à des études externalisées auprès d'instituts de recherche privés, selon une approche géographique ou sectorielle, visant à compléter son expertise interne. Ces relations contractuelles s'inscrivent dans le développement de la démarche prospective de défense qui, comme le souligne le dernier Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale, « *doit pouvoir s'appuyer sur une réflexion stratégique indépendante, pluridisciplinaire, originale, intégrant la recherche universitaire comme celle des instituts spécialisés* ».

Une grande partie de ces études sont rendues publiques et mises à disposition sur le site du ministère de la Défense. Dans le cas d'une étude publiée de manière parcellaire, la Direction générale des relations internationales et de la stratégie peut être contactée pour plus d'informations.

AVERTISSEMENT : Les propos énoncés dans les études et observatoires ne sauraient engager la responsabilité de la Direction générale des relations internationales et de la stratégie ou de l'organisme pilote de l'étude, pas plus qu'ils ne reflètent une prise de position officielle du ministère de la Défense.



EPS 2014-01

« Les enjeux sécuritaires et énergétiques dans l'espace adriatique »

NOTE 5

Synthèse et recommandations

Sommaire

L'ADRIATIQUE, MIROIR DES DIFFÉRENDS ET RIVALITÉS DANS LES BALKANS OCCIDENTAUX..... 6

Synthèse.....	6
Principales sources de préoccupation dans les Etats des Balkans occidentaux	6
Les différends maritimes	7
Problématiques de l'hinterland balkanique et menaces susceptibles d'impacter le littoral adriatique	8
Recommandations.....	8
Relancer la coopération avec la Croatie	8
Arrimer la Serbie à l'Union européenne	9
Réviser les accords de Dayton.....	9
Assainir la gouvernance au Monténégro	10
Accompagner l'essor de l'Albanie.....	10
Conclure le débat sémantique entre la Grèce et l'ARYM	11
Surveiller la montée de l'islamisme radical dans la région.....	11

ADRIATIQUE : L'INTERFACE CRIMINELLE13

Synthèse.....	13
Facteurs explicatifs du crime organisé dans la région.....	13
Secteurs d'activité	13
Trafic de stupéfiants	13
Trafic d'êtres humains.....	14
Trafic d'armes.....	14
Blanchiment d'argent	15
Traffics d'organe	15
Particularités nationales	15
Liens transadriatiques.....	16
Réponses européenne et internationales à la criminalité organisée.....	16

Recommandations.....17

Renforcer la lutte contre les trafics.....17

Réformer en profondeur la mission EULEX17

L'ADRIATIQUE : PERSPECTIVES ÉNERGÉTIQUES ET CONTRIBUTION AU CORRIDOR SUD19

Synthèse19

Profils énergétiques des pays de l'Adriatique19

Perspectives et projets20

Recommandations.....23

Soutien communautaire au projet TAP23

Promotion des entreprises françaises dans la région24

ESPACE ADRIATIQUE : UNE VISION EUROPÉENNE EN CONSTRUCTION.....26

Synthèse26

Actions européennes dans la région adriatique26

L'EUSAIR, une feuille de route ambitieuse.....26

Eléments de conclusion27

Recommandations.....28

Améliorer l'administration et la surveillance des espaces maritimes adriatiques.....28

Participer aux initiatives macro-régionales28

L'ADRIATIQUE, MIROIR DES DIFFÉRENDS ET RIVALITÉS DANS LES BALKANS OCCIDENTAUX

Synthèse

Les tensions dans l'espace adriatique se concentrent essentiellement sur sa façade est et dans les Balkans occidentaux où le calme apparent ne doit pas s'accompagner d'un relâchement de la vigilance. En plein centre de l'Europe se trouvent ainsi des Etats jeunes, aux lourds problèmes structurels et exposés à la convoitise de milieux politico-mafieux. Les problématiques sont nombreuses et concernent plusieurs Etats de la région. Si certaines concernent des Etats riverains de l'Adriatique, d'autres paraissent plus périphériques, mais sont susceptibles d'impacter également cette région, car l'« effet papillon » cher aux économistes, peut aussi s'appliquer aux Balkans, du fait de l'imbrication ethnique et de l'interaction des Etats les constituant.

Principales sources de préoccupation dans les Etats des Balkans occidentaux

Au premier plan des préoccupations actuelles, il convient de placer la Croatie qui, malgré son statut d'Etat membre, cumule de nombreux critères pouvant compromettre la pérennité de sa sécurité. Elle doit en effet gérer des crises latentes, avec la Slovénie pour le partage des eaux territoriales du golfe de Piran et avec la Bosnie-Herzégovine pour ce qui concerne la continuité territoriale en Dalmatie méridionale. Sur le plan intérieur débute une cohabitation difficile entre Madame Kolinda Grabar-Kitarović, présidente issue du parti nationaliste HDZ et un Parlement encore de centre-gauche. Les législatives prévues fin 2015 pourraient toutefois donner les pleins pouvoirs au HDZ. L'intégration européenne s'est accompagné d'une sérieuse dégradation de l'économie, d'une explosion du chômage et de la mise à mal de secteurs économiques entiers.

Le gouvernement a, en outre, ouvert une véritable boîte de Pandore, en autorisant pour cinq ans l'exploration gazière et pétrolière en Adriatique, après l'avoir déjà fait pour la Slavonie orientale. Les mouvements écologistes, jusque-là peu virulents, se sont engouffrés dans la faille laissée par l'absence de toute enquête environnementale préalable. Ce même gouvernement devra également gérer l'importance prise par les Croates de l'étranger (essentiellement ceux d'Herzégovine bosnienne), qui demanderont vraisemblablement des contreparties à leur soutien massif au HDZ et à Madame Grabar-Kitarovic, notamment en vue des législatives. Si l'on ajoute à ces problématiques une inimitié latente entre Croates et Serbes (de Croatie ou de Serbie) ravivée par la campagne présidentielle menée par le HDZ, on constate que c'est éventuellement de Zagreb que pourrait venir une certaine déstabilisation régionale. Circonstance aggravante : la Croatie est un acteur majeur en Adriatique, ne serait-ce que par l'importance de sa façade maritime.

L'Albanie veut, de toute évidence, rompre définitivement avec l'époque Enver Hodja, poursuivre son développement et **devenir un acteur incontournable et responsable de la zone adriatique**. Cependant, l'équipe gouvernementale actuelle se doit de veiller à ne pas inutilement provoquer, par maladresse, incompetence ou calcul, l'ire de certains voisins, comme lors du déplacement d'Edi Rama à Belgrade au mois de novembre 2014. Il faut également rappeler qu'elle conserve un différend avec la Grèce au sujet de la définition des ZEE.

Le Monténégro ne représente pas de réel danger pour la stabilité régionale, en dépit de la collusion entre le pouvoir et les milieux mafieux. En revanche, **il constitue une menace pour la bonne gouvernance et le développement responsable des Etats de la zone**, du fait des forts soupçons qui pèsent sur M. Djukanović et son gouvernement.

Reliant tous les Etats de la zone, **la problématique inter-ethnique**, parfois considérée à tort comme dépassée, demeure bien réelle. Le calme est certes revenu depuis plusieurs années, mais ce paramètre demeure capable de faire exploser les ressentiments, y compris sur le littoral adriatique. Si l'hypothèse d'un nouveau conflit régional est toutefois peu probable, une multiplication d'incidents ponctuels reste en revanche possible. Ces tensions, qui s'ajoutent le plus souvent à des problèmes économiques et sociaux graves, sont généralement liées à des relations intercommunautaires difficiles en dépit d'un calme artificiel (Fédération croato-bosniaque, problèmes spécifiques de Sarajevo et de Mostar). Il faut également constater la latence, voire l'exacerbation volontairement attisée du sentiment d'appartenance à la Grande Albanie face à ce qui reste l'adversaire prioritaire : la Serbie.

On peut également mentionner la cohabitation tendue entre Slaves et Albanais en ARYM, entre Serbes et Albanais au Kosovo, mais aussi le problème des minorités ethniques non prises en compte, ponctuellement capable de bloquer un processus évolutif comme en Bosnie-Herzégovine.

Les différends maritimes

Les différends maritimes peuvent apparaître mineurs dans le contexte régional, entre autres du fait des superficies concernées. Il serait cependant erroné de croire qu'ils ne revêtent que peu d'importance pour les différentes capitales. Pour preuve la lenteur des négociations et les réticences de mise en œuvre des accords péniblement obtenus. On constate qu'il reste des points de divergence, y compris entre membres de l'UE (golfe de Piran pour la Slovénie et la Croatie). Si celui qui oppose la Croatie et la Bosnie-Herzégovine a l'apparence d'une querelle anodine, il reste depuis plus de quinze ans un point de friction entre les deux Etats.

L'accord albano-grec sur la ZEE n'est toujours pas appliqué et, pour ce qui concerne le Monténégro, il ne s'agit pas d'un différend maritime mais de l'absence de contrôle (ou de la tolérance) de certaines routes maritimes (la ligne de tous les trafics Bar-Bari, entre autres), voire de celui du littoral de la petite république.

Nouveau risque pour l'Adriatique, l'**exploration gazière et pétrolière** croate, qui pourrait provoquer troubles et instabilités en suscitant une course à la prospection dans la région, à laquelle le Monténégro et l'Albanie pourraient être tentés de participer.

Problématiques de l'hinterland balkanique et menaces susceptibles d'impacter le littoral adriatique

La Bosnie-Herzégovine, vingt ans après la fin du conflit, vit dans une vraie fausse paix politique, économique et sociale. La menace d'explosion de l'édifice artificiel issu des accords de Dayton/Paris est toujours plus réelle. Les serbes disposant de la *Republika Srpska*, les croates visent ainsi toujours une troisième entité séparée des bosniaques musulmans, plus nombreux. Que deviendra alors la « Bosnie résiduelle » ? Il est impossible d'exclure, dans cette hypothèse, une prise d'influence accrue de la Turquie, déjà omniprésente depuis la fin du conflit. Il n'est pas davantage réaliste de nier la persistance et le développement, depuis plusieurs années, d'un certain radicalisme islamique qui pourrait se voir favorisé par un isolement de la communauté musulmane, dans son acceptation générale, au sein d'une telle Bosnie résiduelle.

L'idée de « Grande Albanie », sans avoir de soutien politique dans la région, reste présente dans une partie de la population. L'effet communautaire étant certain, toute remise en cause du statut du Kosovo mais aussi tout heurt de quelque envergure entre communautés albanaise et slave (en particulier en ARYM) pourrait être exacerbé et avoir un impact sur la vie politique en Albanie.

Enfin et sans aucune connotation géographique ou ethnique, l'intensification éventuelle des activités mafieuses dans la région pourrait avoir de graves conséquences. S'il est acquis que ces associations se développent en général sur fond de misère sociale, un regain spectaculaire de l'activité économique des Etats concernés pourrait aussi conduire à une amplification des activités des réseaux criminels, transadriatiques entre autres (ce qui s'était déjà produit lors de l'ouverture économique post crise des années 1990).

Recommandations

Dans ces conditions, quelques axes d'action semblent s'imposer, relevant davantage de la sphère diplomatique que de l'action militaire.

Relancer la coopération avec la Croatie

Dans ce cadre, **une coopération globale plus consistante avec la Croatie est nécessaire**, car, comme nous l'avons vu, elle cumule les facteurs déstabilisants. La France n'y bénéficie pas, pour des raisons historiques parfois lointaines, d'un sentiment très favorable. Il conviendrait de donner à notre action dans la zone un rayonnement conforme à nos engagements régionaux. Sans pour autant chercher à contrebalancer l'influence anglo-saxonne et germanique, il serait utile de développer au sein de la population une meilleure approche de la France. Les autorités croates, à présent intégrées aux

processus européens, pourraient bénéficier de l'expérience française dans divers domaines, notamment celui de la gouvernance des espaces maritimes (incluant leur surveillance) et de la gestion des littoraux, via des concepts comme l'action de l'Etat en mer (AEM). Une meilleure gestion des relations intercommunautaires serait sans doute également nécessaire, mais il est préférable de s'appuyer sur l'UE pour l'obtenir. Sur un plan militaire, il serait sans doute judicieux d'intensifier nos actions de coopération dans le domaine de la formation et de l'intégration des savoir-faire français, en visant certains domaines d'excellence directement utilisables par le ministère de la Défense croate. Cet engagement, dans le domaine bilatéral compléterait les projets et aides européens et permettrait aux autorités croates de diversifier leurs coopérations.

=> RECOMMANDATION 1 : Donner à notre action actuelle et future envers la Croatie une dimension conforme à notre investissement récent. En collaboration et non en concurrence avec les Etats-Unis ou les grandes puissances européennes, relancer certaines coopérations et en intensifier d'autres (bonne gouvernance, économie, coopération militaire en particulier).

Arrimer la Serbie à l'Union européenne

Il est tout autant indispensable de ne pas laisser en arrière la Serbie car elle reste très influente et pourrait, tout en évoluant vers l'UE, conserver un deuxième fer au feu auprès de la Russie, offrant à celle-ci la possibilité de garder un pied en Europe centrale. Corollaire des actions éventuelles en direction de la Croatie, celles menées en direction de Belgrade devront témoigner, au moins, d'une réelle équivalence entre les deux voisins. L'orientation historique de la Serbie vers la France a traversé des périodes difficiles mais reste vivace. Une opportunité d'intensification des contacts à tous niveaux et dans tous les domaines existe ; la saisir contribuerait à ancrer la Serbie à l'UE dans un avenir plus ou moins proche. Belgrade reste un enjeu important dans le domaine de la stabilité régionale, y compris pour la Russie, très fortement représentée dans la capitale.

=> RECOMMANDATION 2 : Maintenir les coopérations avec Belgrade au niveau de celles avec la Croatie. Conserver à un haut niveau les relations bilatérales avec les élites serbes, en vue d'être associé étroitement à leur cheminement vers l'UE, en collaboration avec les nations européennes majeures. Suivre de près toute résurgence ultra-nationaliste, mais aussi toute ingérence ou tentative d'influence étrangère (russe en particulier).

Réviser les accords de Dayton

Il apparaît impératif que la France reprenne en Bosnie-Herzégovine une place digne du rôle qu'elle a joué durant le conflit, car une déstabilisation de cette entité est toujours possible. Une révision des Accords de Dayton/Paris doit être engagée très rapidement. Afin de ne pas laisser aux seuls Allemands et Britanniques l'initiative dans cette opération, la France pourrait, à l'occasion du vingtième anniversaire de la signature des accords de Dayton/Paris le 14 décembre 2015, se porter

volontaire pour organiser une conférence autour de leur révision avec l'ensemble des partenaires, ou une conférence de préparation (le mois de décembre 2015 sera vraisemblablement phagocyté par la COP21). Une telle conférence pourrait aborder de nombreux problèmes concrets en tirant les leçons des échecs de ces vingt dernières années. Ainsi, pour éviter un – toujours possible – éclatement, peut-être serait-il nécessaire de revoir précisément certains textes fondateurs, y compris jusqu'à réexaminer les attributions, voire l'existence de la Fédération croato-bosniaque, qui a entraîné l'apparition de micro-pouvoirs cantonaux bien trop puissants plombant toute évolution réaliste. Une uniformisation et une simplification des différentes structures est, de fait, indispensable. Elle passera obligatoirement par une augmentation de la centralisation, qui ne pourra se faire que si les deux entités actuelles voient leurs prérogatives s'effacer progressivement. Toutefois, la conférence devra poursuivre des objectifs opérationnels. Il s'agira d'imposer, comme lors des Accords de Dayton, une réelle refondation d'une entité qui rencontre de sévères difficultés dans l'affirmation de son unité vingt ans après sa création.

=> RECOMMANDATION 3 : Intégrer la nécessité de réactualiser les Accords de Dayton/Paris dans les priorités absolues. Proposer l'organisation d'une Conférence préparatoire à leur révision. Proposer au Royaume-Uni et à l'Allemagne une réflexion commune préalable sur le sujet (réunions d'experts), sachant que les deux pays sont à l'origine de l'idée.

Assainir la gouvernance au Monténégro

Le cas du Monténégro reste préoccupant du fait des liens troubles existants entre le pouvoir central et les réseaux mafieux. Afin de garantir les conditions nécessaires à une bonne gouvernance, il faudrait examiner plus concrètement les possibilités de recours juridiques qui pourraient être mobilisées dans le but de faire pression sur les autorités monténégrines. Le parquet de Bari avait ouvert en 2007 une enquête sur les agissements, dans le cadre d'un vaste trafic de cigarettes, de Milo Djukanovic, alors entre deux mandats de Premier ministre, avant de l'abandonner deux ans plus tard. Une réflexion sur ces sujets pourrait avoir lieu depuis l'échelon européen.

=> RECOMMANDATION 4 : Les activités du gouvernement monténégrin ne peuvent qu'inquiéter, ne serait-ce que pour garantir l'établissement d'une bonne gouvernance de manière durable dans la région. Dans ce cadre et pour éviter toute propagation, il serait souhaitable d'étudier, en relation avec les partenaires européens, les possibilités de recours juridiques pour contrer certaines dérives actuelles.

Accompagner l'essor de l'Albanie

Dopée par l'obtention du statut de candidat à l'adhésion à l'UE en juin 2014, la volonté d'ascension albanaise sur le plan régional doit être accompagnée et canalisée. Tirana, sur la vague des premiers

succès obtenus, de perspectives économiques prometteuses, des encouragements de nombreuses grandes puissances – dont les Etats-Unis – et d’une diplomatie hardie risque, par excès de zèle, de mener des actions contreproductives. La France doit poursuivre dans sa posture de fermeté en condamnant toute évocation et mobilisation du symbole de la Grande Albanie à des fins d’instrumentalisation politique, qui restera toujours un repoussoir pour les Serbes.

=> RECOMMANDATION 5 : L’accompagnement de l’Albanie est indispensable, pour éviter toute action contreproductive. Afin de contrer toute montée d’un nationalisme pouvant déborder sur les zones albanophones des Etats environnants. Une resserrement de la coopération franco-albanaise en s’appuyant sur notre présence sur place, notamment autour des questions maritimes, pourrait faire oeuvre utile.

Conclure le débat sémantique entre la Grèce et l’ARYM

Il serait urgent, par ailleurs, qu’une pression commune de l’UE s’exerce sur Athènes au sujet du différend concernant le nom de l’ARYM. Plus qu’une affaire sémantique, cette diatribe plombe non seulement les relations entre un membre de l’UE et un candidat, mais représente pour Skopje une « double peine », la Grèce posant son veto à la poursuite des démarches d’intégration (UE et OTAN), tant que l’ARYM se rendra coupable, du point de vue d’Athènes, d’usurper des symboles grecs. Le changement d’exécutif à Athènes avec la victoire de Syriza – et malgré la présence de la droite nationaliste dans la coalition – aux législatives du 25 janvier, parti demandeur de concessions de l’UE sur sa dette, constitue peut-être l’occasion, en s’appuyant sur la présence française en Grèce, de proposer une médiation pour faire avancer ce dossier.

=> RECOMMANDATION 6 : Initier une mission européenne pour tenter de circonvier les nouvelles autorités grecques quant à l’aspect nuisible de leur querelle sémantique avec l’ARYM, tant sur l’aspect régional qu’eupéen.

Surveiller la montée de l’islamisme radical dans la région

Bien que les pays concernés (Bosnie-Herzégovine, Kosovo) ne soient pas riverains de l’Adriatique, il ne faut pas négliger l’importance de l’implantation d’un islamisme radical dans les zones traditionnelles, mais, dans certains cas, dans de nouvelles. Plus discret que dans les années 1990, il est toutefois bien réel et bénéficie, ponctuellement, de sympathies non dissimulées, y compris aux plus hauts niveaux politiques. Les récents conflits, essentiellement fondés sur des bases ethniques, ont également fait resurgir des inimitiés inter-religieuses et si tous les camps ont leurs radicaux, force est de constater que le prosélytisme islamique s’est intensifié à la suite des récents conflits. Il confine parfois à un certain endoctrinement qui, certes, n’est pas spécifique à cette région, mais y a trouvé un terreau sans doute plus favorable. Dans ce domaine également, la coopération spécifique ad-hoc doit être renforcée, pas tant sur le contrôle des transits (ce qui est le cas pour la Bulgarie membre de l’UE) que sur l’identification et les activités des milieux radicaux. Ceci permettrait, par exemple, de confirmer les rumeurs persistantes de réactivation de camps d’entraînement de candidats au djihad, ou d’y mettre un terme.

=> RECOMMANDATION 7 : Intégrer et participer activement aux comités de suivi mis en place par les différentes structures concernées, en particulier celles du ministère de l'Intérieur.

Participer, sur place, à la veille relative à cette question et renforcer les liens avec les homologues locaux et européens.

ADRIATIQUE : L'INTERFACE CRIMINELLE

Synthèse

Facteurs explicatifs du crime organisé dans la région

La géographie de la région et son histoire, intimement liées, fournissent en effet plusieurs facteurs explicatifs du développement du crime organisé, s'inscrivant dans la longue durée :

- **Au niveau géographique** tout d'abord, la complexité du relief des Balkans et des Alpes dinariques entraîne une fragmentation des différentes zones en sous-régions, plus ou moins enclavées, rendant toute intégration complexe et tout contrôle global pratiquement impossible. Ce relief difficile et cette situation de carrefour entre l'Europe occidentale, centrale et l'Asie mineure fournissent donc à la région deux caractéristiques exploitables par les réseaux criminels.
- **Au niveau historique**, l'alternance des différentes influences extérieures et leur orientation plus ou moins bienveillante selon les populations et un relief difficile ont entraîné le développement, tout au long de l'histoire, d'une tradition de brigandage et de contrebande mais également d'une attitude de défiance vis-à-vis des autorités en place.

A ces facteurs explicatifs historiques s'ajoutent des facteurs aggravant, produits des premiers et découlant des chocs régionaux de la fin du XX^e siècle (l'effondrement des régimes communistes et les guerres qui les ont suivis).

- **Nouveau tracé des frontières** tendant parfois à renforcer le caractère difficilement contrôlable de la région ;
- **Accélération des flux migratoires et essor des diasporas** devenant des relais d'influence, facilitant l'implantation et le développement des activités illicites à l'étranger en lien avec les pays d'origine ;
- **Conditions idéales de circulation des armes** et démobilisation de soldats et miliciens ;
- **Erection d'Etats faibles** ne disposant pas des moyens nécessaires à l'administration, au contrôle et à la surveillance de leurs territoires, voire d'Etats mafieux où les criminels pénétraient les plus hautes administrations ;
- **Embargo et des restrictions** sur le commerce favorisant les activités de contrebande ;
- **Ouverture brutale des économies** et frontières exploitées par les trafiquants pour accélérer le changement de portage et d'échelle de leurs activités.

Secteurs d'activité

Trafic de stupéfiants

La situation géographique du complexe Balkans occidentaux-Adriatique procure un avantage clé comme espace de transit pour les trafics vers l'Europe. **Ainsi, les mafias locales ne sont généralement pas impliquées dans la transformation des produits, mais en assurent le transit vers**

l'Europe, essentiellement via l'Italie. Les drogues les plus importantes sont l'héroïne et le cannabis, puis, plus récemment, la cocaïne. La plupart de l'héroïne consommée au niveau mondial provient de l'Afghanistan, et les Balkans continuent d'en être le principal point d'entrée en Europe. L'importation et distribution de cette drogue sont largement dominées par des mafias albanophones qui contrôlent entre 70% et 80% du trafic en Europe. Elles entretiennent des relations avec des groupes criminels turcs et iraniens pour l'importation depuis l'Asie centrale et s'appuient sur leurs nombreux réseaux ethniques et diasporas pour la distribuer en Europe.

En ce qui concerne le cannabis, bien que le Maroc continue d'être le principal producteur mondial, les importations croissantes depuis l'Afghanistan et la production en Albanie (premier producteur en Europe) renforcent le rôle des Balkans dans le trafic de cette drogue, par ailleurs la plus consommée en Europe. La plupart de la drogue est transportée par voie maritime à travers l'Adriatique.

Le trafic de cocaïne mérite attention du fait de sa forte croissance ces dernières années en raison de contacts privilégiés avec les cartels latino-américains facilités par les mafias italiennes dès la décennie 1990.

Trafic d'êtres humains

L'espace adriatique est également un lieu de passage pour le trafic d'êtres humains, qu'il s'agisse de l'approvisionnement des réseaux de prostitution ou de l'exploitation du flux de migrants. Dans le premier cas, le transfert par l'Adriatique est privilégié, la vitesse des *speed boat* permettant aux criminels de réaliser des livraisons peu risquées. Dans le deuxième cas, suite aux troubles engendrés par les processus révolutionnaires dans le monde arabe, l'immigration depuis la rive sud de la Méditerranée vers l'Europe, est en augmentation, ce dont profitent les groupes criminels. Le trafic d'êtres humains, moins risqué – que les armes ou la drogue – et très lucratif, progresse continuellement en raison de la vigueur des capacités d'adaptation des trafiquants aux évolutions législatives et policières, mais aussi en raison de la crise économique. Cette dernière a en effet provoqué une hausse de la demande sur le marché du travail illégal, habilement exploitée par les réseaux criminels.

Trafic d'armes

Pour des raisons historiques (présence d'industries d'armement, système de défense décentralisé), les Balkans occidentaux disposent de larges stocks d'armes dont la gestion et la surveillance ne sont plus garanties depuis le chaos des années 1990 (les guerres ayant aussi participé au pillage des stocks publics délaissés). Ces conditions sont idéales pour le développement d'un trafic d'ampleur, soulevant ainsi deux défis sécuritaires dans l'espace Balkans occidentaux-Adriatique : tout d'abord, **l'alimentation en armes des réseaux criminels d'Europe occidentale**, en France notamment, en passant par le nord via la Slovénie ou par le sud via l'Adriatique et l'Italie ; ensuite, **l'entretien un climat d'insécurité dans la région** via un trafic à petite échelle fournissant les organisations criminelles régionales et des groupes paramilitaires. Le nombre d'armes en circulation parmi la population civile (88% en Bosnie-Herzégovine) reste également très important, résultante d'une culture et d'une conception différente de la possession d'armes à feu.

Blanchiment d'argent

Conséquence directe des activités criminelles dans la région, le blanchiment d'argent est une activité très répandue dans les Balkans. En effet, les organisations criminelles cherchent à injecter leurs revenus dans l'économie formelle, bien que l'argent reste parfois dans le circuit criminel en raison d'un rendement plus élevé. **Le fait qu'un nombre très important de transactions se fasse en espèce rend également difficile le contrôle du blanchiment.** Les trafics illégaux, les fraudes lors de privatisations, la corruption et l'évasion fiscale restent les sources les plus importantes du blanchiment d'argent sale. Notons que la lutte contre le blanchiment d'argent constitue toutefois l'un des moyens les plus efficaces pour combattre le crime organisé.

Trafics d'organe

L'évocation du trafic d'organes dans la région renvoie principalement aux forts soupçons pesant sur Hashim Thaçi, ancien premier ministre du Kosovo, et sur son entourage, principalement des cadres et commandants de l'UÇK. Ceux-ci sont accusés d'avoir organisé le commerce illégal d'organes prélevés sur des prisonniers serbes et albanais du Kosovo, durant la guerre de 1999 et après le cessez-le-feu, alors que le territoire était quadrillé par les forces de l'OTAN. **La création d'un tribunal international pour juger les crimes de guerre commis au cours de cette période est évoquée depuis plusieurs années sans qu'elle n'ait pu se concrétiser jusqu'à présent.** Plusieurs scandales de corruptions et d'obstruction à la justice ont ébranlé la mission européenne dont nombre de membres sont accusés de protéger certains dirigeants kosovars.

Particularités nationales

Le caractère pluriethnique de la Bosnie-Herzégovine implique l'entretien de liens avec les communautés des Etats voisins. Ainsi, la République serbe de Bosnie entretient naturellement des liens avec la Serbie (et le Monténégro), ce qui vaut aussi pour les groupes criminels dont les relations remontent à l'époque de la Yougoslavie et à la guerre de Bosnie. De plus, la séparation en deux entités sub-nationales rend la coopération parfois complexe ou limitée et engendre des facilités d'action pour les trafiquants au sein même du pays. **La Bosnie-Herzégovine apparaît donc comme un pays de transit** désigné eu égard à l'importance de son réseau routier et de la longueur de ses frontières : 1 000 km de frontière entre la Bosnie et la Croatie avec plus de 150 routes transfrontalières en font en effet une plaque d'échange naturelle.

La Croatie et la Slovénie ont une position particulière puisqu'elles commandent l'accès aux pays d'Europe occidentale comme l'Italie ou l'Autriche. De plus, les deux pays sont membres de l'Union européenne et, à ce titre, représentent une porte d'entrée privilégiée dans l'Union pour toutes sortes de produits illégaux, notamment des drogues venues d'Asie centrale par la route des Balkans. La forme spécifique de la côte croate renforce d'ailleurs cette dimension. Il faut aussi souligner que le trafic d'armes, phénomène régional, demeure particulièrement inquiétant en Croatie du fait des liens qui peuvent exister entre les fabricants officiels et les trafiquants. La Slovénie est également un pays particulièrement important sur le plan du trafic d'êtres humains (prostitution).

Le **Monténégro** joue un rôle crucial dans le trafic de drogue transadriatique, notamment comme porte d'entrée des stupéfiants d'Amérique latine. Le crime organisé y est très présent, avec notamment des taux élevés de possession d'armes à feu par habitants et, partant, d'homicides par armes à feu. Les connexions transadriatique s'effectuent également depuis **l'Albanie**, dont le territoire national abrite la première production de cannabis d'Europe. Le pays est aussi considéré comme une plaque tournante du trafic d'êtres humains.

Liens transadriatiques

L'espace adriatique constitue une interface criminelle habilement mobilisée par les réseaux mafieux. Les liens entre les organisations mafieuses italiennes et balkaniques, de plus en plus importants, sont d'ailleurs désignés par les expressions « Connexion adriatique » ou « Alliance sainte des Balkans ». Ils ont permis aux mafias balkaniques de prendre contact avec l'Amérique latine et les cartels colombiens de la cocaïne et d'introduire la drogue en Europe. Cocaïne et héroïne empruntent ainsi une route Albanie-Monténégro-Italie via l'Adriatique pour entrer dans l'espace Schengen. Il est également important de souligner le fait que l'instabilité sociale issue des soulèvements dans le sud de la Méditerranée à partir de 2011 ouvre la porte à une collaboration plus étroite dans le domaine du trafic d'êtres humains depuis cette région.

En France, la présence de groupes de malfaiteurs d'origine balkanique constitue l'une des principales problématiques criminelles dans nombreux régions. En s'appuyant sur les réseaux ethniques et les diasporas, ils sont actifs dans plusieurs domaines (trafic de drogues, cambriolages, vols de métaux, traite d'êtres humains et trafic d'armes).

Réponses européenne et internationales à la criminalité organisée

L'Union européenne est particulièrement au fait des problématiques liées au trafic d'êtres humains qui gangrène la région adriatique. Des initiatives comme le programme de Stockholm sur la sécurité, la justice et la citoyenneté dans l'Union, lequel incluait déjà (article 4.4.2) un volet sur les trafics d'êtres humains, ou la directive 2011/36/EU, adoptée pour renforcer l'action de l'Union dans ce domaine, et suivie en 2012 par la définition d'une stratégie de l'Union 2012-2016 pour l'éradication du trafic d'êtres humains, en font preuve. Europol, en coopération avec Frontex et les Etats membres a connu quelques succès d'ampleur récemment avec l'opération Archimède, la plus grande jamais réalisé en Europe au mois de septembre 2014. Au-delà de l'UE elle-même, la coopération entre les pays de la région balkanique est importante. Le processus de Brdo réunit par exemple les coordinateurs nationaux de sept pays de l'ex-Yougoslavie (Croatie, Slovénie, Monténégro, Kosovo, ARYM, Serbie, Bosnie-Herzégovine) et l'Albanie pour renforcer la coopération en matière de lutte contre les trafics d'êtres humains.

Malgré des programmes en nombre important, la lutte contre le crime organisé et la corruption demeure difficile, en atteste les troubles de la mission EULEX à Pristina.

Recommandations

Renforcer la lutte contre les trafics

La lutte contre les trafics en tous genres devra être intensifiée et ce, qu'ils soient transadriatiques (un effort particulier devra être fourni par l'ensemble des membres de l'UE) ou internes à l'espace balkanique. Et si la présence d'une force navale en Adriatique doit être maintenue et renforcée par des moyens adaptés, elle doit être complétée par un renforcement sensible des composantes « renseignement » pour mieux déterminer et cerner en amont les réseaux mafieux. Dans tous les cas de figure (trafics de drogue, d'êtres humains, d'armes et autres), il est impératif de renforcer la coopération entre services compétents de l'ensemble des Etats concernés et surtout de faire des échanges de renseignement un principe accepté par toutes les parties prenantes. S'il est illusoire qu'une transparence totale soit un jour de mise, il est en tous cas possible de s'en approcher. Le principe d'échange des renseignements doit être admis, mais, nécessité au moins aussi importante, les échanges d'analyses et les réunions d'experts doivent être généralisés. Sur un plan plus national, il est d'ailleurs urgent de redonner à la fonction « analyse » la place qui devrait être la sienne. Une croissance exponentielle des moyens techniques et humains n'aura qu'un intérêt limité au seul renseignement opérationnel si les renseignements obtenus ne peuvent être analysés, compilés et synthétisés par des analystes confirmés, spécialistes de leurs domaines techniques et/ou géographiques.

=> **RECOMMANDATION 8 : Renforcer la participation aux différents organismes (nationaux et internationaux) en charge de la lutte contre la criminalité organisé tout en augmentant les capacités d'acquisition du renseignement (techniques et humaines), renforcer sensiblement la fonction « analyse » en recrutant les experts ad hoc.**

Réformer en profondeur la mission EULEX

La mission EULEX est un échec. A ce stade, il demeure difficile d'imaginer une inversion de la tendance tant la situation paraît inextricable avec d'une part des dirigeants kosovars accusés de corruption et de divers trafics et de l'autre des soupçons d'obstruction à la justice pesant sur certains fonctionnaires européens. L'ensemble nécessite une refonte en ce qui concerne les fonds alloués et surtout l'approche court-termiste qui consiste à privilégier un statu quo délétère là où une vision à plus long terme est la seule issue vers un assainissement et une pacification durable de la région. Perdre le soutien des citoyens européens, de plus en plus sceptiques devant les choix budgétaires de l'UE, et celui des populations balkaniques, censés être les récipiendaires des aides mais qui n'en perçoivent pas ou peu les fruits, n'est pas acceptable. Une refonte courageuse d'EULEX doit ainsi être envisagée afin de donner un signal fort dans la région et rompre avec les logiques partisans qui plombent toute avancée concrète. **Un audit sérieux et complet de la mission dans le but d'amoinrir ses défaillances et d'éviter le discrédit est plus que jamais nécessaire.**

=> RECOMMANDATION 9 : Organiser une remise à plat complète de la mission EULEX, dans son fonctionnement, ses moyens , mandats et objectifs, afin de la remettre sur ses pieds et sortir de la logique de préservation d'une stabilité à court terme qui ne sert nullement l'intérêt général aujourd'hui.

L'ADRIATIQUE : PERSPECTIVES ÉNERGÉTIQUES ET CONTRIBUTION AU CORRIDOR SUD

Synthèse

Profils énergétiques des pays de l'Adriatique

L'ensemble des pays de la région adriatique, y compris ceux produisant des hydrocarbures, se trouvent obligés d'importer du pétrole raffiné et du gaz pour faire face aux demandes nationales. Dans la plupart des cas, la Russie s'impose, pour les deux, comme le fournisseur préférentiel. La production d'hydrocarbures est limitée à l'Albanie (notamment le champ de pétrolier de Patos Maritza, actuellement le plus grand gisement *onshore* exploité en Europe), à la Croatie (où des enchères sont en cours depuis mi-2014 pour des nouveaux permis d'exploitation pétrolière *offshore*) et la Serbie.

Le charbon reste la principale source pour la production d'électricité dans la région, avec une importance très marquée dans le mix de certains pays (Serbie, Monténégro, Bosnie-Herzégovine, Kosovo) qui possèdent des mines sur le sol national, avec des réserves significatives.

Outre le charbon, la seconde grande source de production électrique de la région est l'hydraulique, très majoritaire dans les mix nationaux en Albanie, Bosnie et en Croatie. Le compromis représenté par l'hydroélectricité – à savoir un niveau technologique moyen qui limite la dépendance aux acteurs étrangers, et une absence d'émissions de CO₂ – en font une source d'énergie privilégiée pour les pays disposant de conditions de production optimales.

Les pays de la région adriatique ont hérité de leur histoire une situation entrepreneuriale où les monopoles étatiques ont longtemps constitué la base du secteur énergétique. Toutefois des processus de libéralisation des marchés et de privatisation de ces monopoles publics sont en cours, principalement dans les pays qui ont choisi de rejoindre l'Union européenne comme la Slovénie et la Croatie, du fait de la transposition de l'acquis communautaire.

De nombreuses compagnies internationales sont aussi présentes dans la région. Cette présence va de l'activité pétrolière (la compagnie canadienne Bankers Petroleum en Albanie, le pétrolier national serbe NIS possédé majoritairement par l'entreprise russe Gazprom Neft, le pétrolier national croate INA partiellement contrôlée par l'entreprise hongroise MOL), à la production électrique (notamment

les compagnies GDF SUEZ, EON et RWE), à l'activité de transport de gaz (l'entreprise grecque DESFA – dont l'acquisition à 66 % par l'azerbaïdjanais SOCAR est en cours de finalisation).

Les interconnexions entre systèmes électriques ou entre réseaux de pipelines et de gazoducs nationaux restent souvent très faibles eu égard d'une part au poids de l'histoire et aux problèmes de développement que rencontrent les économies de la région. Leur développement représente un objectif majeur pour l'intégration régionale.

Le principal enjeu pour les pays de la région adriatique reste leur sécurité énergétique du fait, la plupart du temps, de l'absence de production locale d'hydrocarbures et de la faible interconnexion des systèmes électriques. Pour répondre à ces besoins, les projets liés à la sécurité énergétique – que ce soit pour la production et le transport d'électricité ou pour les approvisionnements en hydrocarbures – se multiplient depuis plusieurs années.

Le développement d'unités de production d'électricité concerne principalement des projets de centrales à gaz (majoritairement à cycles combinés) - en liaison avec l'évolution de l'infrastructure gazière – et des projets d'énergie renouvelable (notamment éolienne). Le développement de ces infrastructures **ne peut s'envisager que grâce à des partenariats avec des opérateurs technologiquement avancés, majoritairement issus d'Europe occidentale.** Il s'agit ainsi de développer les pays de la région tout en limitant leur empreinte environnementale voire, pour les membres de l'UE, répondre aux exigences communautaires en ce domaine.

L'utilisation du gaz naturel reste limitée dans la région et nécessite le développement d'infrastructures de transport, sous la forme de terminaux GNL ou de gazoducs.

En Grèce, l'entreprise DESFA a récemment réalisé une augmentation des capacités du terminal de regazéification de Revithoussa de 8,8 milliards de m³ par an à 12,3 milliards de m³ par an. Ce projet de 166 millions d'euros, a été financé pour moitié par la Banque européenne d'investissement (BEI).

En Croatie, deux projets de terminaux de regazéification sur l'île de Krk sont actuellement en discussion, mais des nombreux facteurs d'incertitude pèsent encore sur les décisions finales de réalisation.

Perspectives et projets

Le projet le plus structurant pour l'évolution énergétique de la région est le projet gazier du Corridor Sud, c'est-à-dire l'exportation de gaz l'Azerbaïdjan vers la Turquie (gazoduc TANAP – Trans

Anatolian Pipeline), puis jusqu'aux marchés finaux en Grèce, Albanie et Italie (gazoduc TAP – Trans Adriatic Pipeline).

L'idée de construire le Corridor Sud-européen apparaît dans les années 1990, avec pour objectif de réduire la dépendance de l'Europe au gaz russe. La concrétisation de ce corridor semble actuellement probable, grâce au développement du projet d'exportation de gaz depuis la région de production en Azerbaïdjan vers la Turquie, puis jusqu'aux marchés finaux en Grèce, Albanie et Italie. La suspension *de facto* du projet Nabucco et l'annonce faite par Vladimir Poutine le 1^{er} décembre 2014 de l'abandon du projet South Stream favorisent indirectement le projet TANAP-TAP, sur lequel pèsent cependant toujours des incertitudes quant à la réalisation, notamment du tronçon TAP.

Les différents projets de gazoduc

Corridor Sud sera composé de 3 tronçons : —●— SCP (South Caucasus Pipeline, en activité) —●— TANAP (gazoduc transanatolien) —●— TAP (gazoduc transadriatique)
Les projets concurrents : —●— South Stream (projet russe dont la construction vient de commencer) —●— Nabucco Ouest (projet européen) | ⚡ Zones de tension



« Gaz : une épine dans le pied des Russes », *Courrier international*, 5 juillet 2013.

Actuellement la construction du TAP représente très certainement l'enjeu énergétique principal de la région adriatique.

Le TAP – gazoduc de 870 km, entre la frontière gréco-turque et la côte du Sud de l'Italie (mise en service prévue en 2019, avec un débit de 10 milliards de m³ par an) – est dans sa phase d'implémentation. Néanmoins plusieurs facteurs d'incertitude pèsent encore sur la réalisation finale du projet ainsi que sur les temps d'exécution :

- la faiblesse de la demande européenne de gaz,
- la mise en place du financement, les autorisations administratives
- les délais de construction.

La construction et la mise en service du TAP représentent des opportunités significatives pour la Grèce et l'Albanie, au vu des impacts économiques à court terme (avec des coûts de construction estimés entre 2 et 3 milliards de dollars, le TAP est considéré comme le plus important investissement international jamais réalisé en Albanie, et comme le plus significatif en Grèce dans la période post-crise) et à long terme (liés à la disponibilité de gaz naturel et aux rentrées budgétaires).

Le TAP représente un important instrument d'intégration économique régionale et de coordination politique entre les pays directement concernés : Turquie, Grèce, Albanie et Italie. Il pourra à terme représenter aussi un instrument d'intégration entre les pays des Balkans occidentaux, grâce à l'éventuelle interconnexion du TAP avec d'autres projets de gazoducs, notamment le Ionian Adriatic Pipeline (IAP) et le West Balkans Ring (WBR) - initiatives encore embryonnaires. **De même, il peut constituer un marchepied pour d'autres projets d'intégration régionale.**

Sur le long terme, d'autres sources de gaz pourront venir alimenter le TANAP et le TAP, depuis l'Azerbaïdjan ou d'autres pays, tels le Turkménistan, l'Irak (dont le Kurdistan irakien), l'Iran ou même Israël, répondant aussi à l'objectif de diversification affiché par les l'UE. Toutefois, nous en restons pour l'heure ici au stade des idées plus que des projets.

Recommandations

Soutien communautaire au projet TAP

Le développement de l'ensemble de la chaîne qui permettra d'acheminer du gaz depuis la région de production en Azerbaïdjan (*upstream*) jusqu'aux marchés finaux en Grèce, Albanie et Italie (*downstream*) **représente une opportunité extraordinaire de croissance, de sécurisation et d'intégration économique pour les pays concernés, ainsi qu'un apport significatif à la stratégie de diversification des approvisionnements de l'UE.**

Néanmoins, des incertitudes pèsent encore sur la réalisation finale de la chaîne ainsi que sur les délais d'exécution – notamment par rapport au financement et à la construction du TAP. **Un support politique et économique des institutions européennes et des pays concernés serait utile pour renforcer les chances de réalisation du TAP, notamment dans un contexte de faible demande, de chute des cours du baril et d'abandon, pour l'heure, du projet Southstream.**

Une attitude plus volontaire de la part du ministère des Affaires étrangères permettrait de positionner la France comme un acteur majeur tant de la sécurité énergétique de l'Europe que de la région méditerranéenne au sens large.

=> RECOMMANDATION 10 : Les acteurs diplomatiques français devraient s'impliquer plus ouvertement dans le projet TAP qui serait tout à fait indiqué dans le cadre de la diplomatie économique mise en œuvre depuis 2012.

Le projet TAP ne doit pas non plus apparaître comme un projet alternatif de petit niveau maintenant que South Stream a été abandonné. Il ne doit pas non-plus apparaître comme émanant d'un nombre limité de pays riverains mais bien comme un projet d'importance européenne. TAP doit

être mis en avant comme une des clés de la sécurité énergétique du Sud de l'Europe et, à ce titre doit être intégré parmi les projets prioritaires de l'Union.

=> RECOMMANDATION 11 : La communication au niveau européen doit être plus claire. Le projet doit bénéficier du label « stratégique » et pourrait être soutenu par le Fonds européen pour les investissements stratégiques (dans le cadre du plan de relance de 315 milliards d'euros annoncé par la Commission Juncker en novembre 2014) ou le Fonds européen d'investissement à long terme.

Promotion des entreprises françaises dans la région

Outre le projet TAP, les autorités françaises doivent également s'impliquer dans la promotion des intérêts de leurs entreprises énergétiques dans la région adriatique. Les opportunités pour EDF Energies nouvelles et GDF SUEZ en ce qui concerne les énergies renouvelables, doivent être soutenues. De la même manière que le TAP, elles entrent parfaitement dans le cadre de la diplomatie économique et pourraient permettre une implantation des intérêts nationaux dans une région où la France est relativement absente. Il appartient ainsi de soutenir les initiatives des entreprises par un appui diplomatique et économique pour leur permettre de s'imposer face aux concurrents européens et extracommunautaires.

=> RECOMMANDATION 12 : Les autorités diplomatiques françaises, dans le cadre de la diplomatie économique, devraient venir en soutien direct de leurs entreprises dans la région Adriatique. Les vellités locales de développer des solutions renouvelables de production d'électricité représentent une opportunité de développement pour les entreprises françaises qui doit être activement soutenue.

Recommandation n°2 : La communication au niveau européen doit être plus claire. Le projet doit bénéficier du label « stratégique » et pourrait être soutenu par le Fonds européen pour les investissements stratégiques (dans le cadre du plan de relance de 315 milliards d'euros annoncé par la Commission Juncker en novembre 2014) ou le Fonds européens d'investissement à long terme.

ESPACE ADRIATIQUE : UNE VISION EUROPÉENNE EN CONSTRUCTION

Synthèse

Actions européennes dans la région adriatique

Les Balkans occidentaux ou Europe du Sud-Est sont l'objet d'initiative de l'Union européenne (UE) depuis la fin des régimes socialistes à l'Est du continent. Le premier projet d'envergure est le Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est, signé en 1999 à l'initiative de l'UE mais incluant des partenaires comme les États-Unis, le Japon ou encore la Turquie. Parallèlement, les processus différenciés de négociations et éventuellement de signature des Accords de stabilisation et d'association (ASA) débutent dès 1998.

L'UE a ainsi massivement investi dans l'espace adriatique, notamment au travers du Fonds européen de développement économique et régional (FEDER) et de l'Instrument d'aide à la préadhésion (IPA). Les programmes européens INTERREG se succèdent ainsi pendant 15 ans, en variant de périmètre, entre Europe centrale, Espace adriatique et Europe du Sud-Est. **Cette succession de programmes a certes permis l'afflux massif d'investissements mais les périmètres changeants montrent le tâtonnement de l'UE dans la région.**

Les régions de l'espace adriatique ont pour leur part une tradition de coopération relativement ancienne. Une étape significative est franchie dans l'établissement d'un espace adriatique intégrée avec l'Initiative Adriatique-Ionienne (IAI), créée en 2000. La structure, informelle, rassemble l'Italie, la Slovénie, la Croatie, la Bosnie-Herzégovine, la Serbie-Monténégro (qui se sépareront en 2006), l'Albanie et la Grèce. L'IAI a ainsi pavé la voie à la création d'une euro-région adriatico-ionienne, qui interviendra en 2006, regroupant 26 collectivités territoriales et gouvernement (Monténégro).

L'ensemble de ces initiatives et leur nécessaire cohérence mènera à l'élaboration d'une stratégie maritime pour l'Adriatique et la mer Ionienne en 2012 puis de la stratégie de l'UE pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne (EUSAIR), sur le modèle des stratégies baltique et danubienne.

Sur proposition de l'IAI, l'UE débute en 2010 les réflexions autour d'un projet de macro-région adriatique. **L'objectif affiché est de favoriser les échanges entre l'UE et la zone balkanique autour des mers adriatiques et ioniennes pour en faire un espace intégré et de favoriser la future adhésion des pays balkaniques.**

L'EUSAIR, une feuille de route ambitieuse

La Stratégie de l'Union européenne pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne (EUSAIR) est ainsi officiellement lancée par la Commission européenne le 18 juin 2014 et approuvée par le Conseil

de l'UE le 24 octobre. Elle regroupe en macro-région huit pays, dont quatre Etats membres de l'UE : Italie, Slovénie, Croatie, Grèce et Bosnie-Herzégovine, Serbie, Monténégro, Albanie.

L'EUSAIR s'appuie sur quatre axes principaux. Il s'agit de profiter des ressources qu'offrent l'espace maritime commun, de favoriser l'interconnexion de la région en développant les infrastructures de transports notamment, de s'assurer du respect de l'environnement et enfin d'encourager une industrie touristique durable. À chaque axe sont associés des « objectifs possibles » à l'horizon 2020.

L'EUSAIR est un projet ambitieux mais fragile. Le manque de leadership est ainsi flagrant. Même si la Commission européenne se place en « facilitateur », **aucune institution, si ce n'est un conseil des ministres des Affaires étrangères, n'est prévue pour surveiller la cohérence global du projet, voire pour réorienter un ou plusieurs piliers.**

De plus, le marasme économique européen, qui se reflète dans les Balkans, remet partiellement en cause les ambitions de l'EUSAIR, d'autant que les disparités régionales **représentent un risque de division entre une coopération entre régions riches au Nord et plus modestes au Sud, créant une macro-région à deux vitesses.**

Plus largement, l'absence d'une réelle dimension politique fera également défaut lorsqu'il faudra traiter les tensions encore vives sur la rive orientale de l'Adriatique, ainsi que les problématiques liées à la corruption et au crime organisé.

Enfin, la superposition des stratégies risque également de brouiller les projets. Ainsi, la Croatie, la Bosnie-Herzégovine, la Serbie et le Monténégro sont à la fois membres de l'EUSAIR et de la stratégie Danube (EUSDR). L'Italie sera membre de la stratégie Alpine (EUSALP), qui devrait être lancée à l'automne 2015. La Slovénie, quant à elle, sera membre des trois.

Eléments de conclusion

Il est pour l'instant difficile de dresser un bilan de l'action de l'UE dans la zone en tant que telle, l'EUSAIR ayant été lancée il y a seulement quelques mois. On peut toutefois noter que **les problèmes politiques non résolus au sein des pays balkaniques et entre ces même pays, freinent une intégration plus poussée de l'espace adriatique.** Le manque de stratégie régionale en matière de sécurité (lutte contre le crime organisé, gestion de l'immigration illégale) est ainsi un lourd handicap.

Au final, il ne semble pas émerger de véritable perception stratégique européenne de cet espace. L'intégration à l'UE de pays des Balkans occidentaux est gelée suite à l'annonce par le président de la Commission européenne Jean-Claude Juncker lors de l'été 2014 d'une pause de cinq ans dans les adhésions. Ces déclarations sont étonnantes et maladroites à plus d'un titre. Etonnantes car en

désaccord avec l'attitude généralement adoptée par Bruxelles vis-à-vis de la région, à savoir un discours d'encouragement et d'ouverture malgré les difficultés structurelles que rencontrent ces Etats. Maladroites car inutiles et contreproductives, ce type de propos étant plutôt générateur de frustration et de rejet de la part des populations, et pouvant être de plus utilisés par une classe dirigeante généralement prompte à employer une rhétorique populiste et démagogique.

De même, les démarches engagées par la Commission pour mettre à mal le projet Southstream porté par la Russie ne se sont pas accompagnées d'un soutien au projet TANAP-TAP qui, sans en être le concurrent (Southstream prévoyait d'acheminer six fois plus de gaz que le TAP vers les marchés européens), en demeure un complément intéressant. En outre, le projet TAP demeure exposé à un risque sur le plan financier. Un positionnement plus allant de l'UE aurait permis d'envoyer un signal aux investisseurs, levant certaines incertitudes pour l'heure persistantes quant à son aboutissement (voir note 3).

Recommandations

Améliorer l'administration et la surveillance des espaces maritimes adriatiques

La France possède une expertise dans les différents axes définis par l'EUSAIR, notamment concernant la gestion et la protection du littoral, à travers l'Action de l'État en mer (AEM). L'approche interministérielle intégrée de l'AEM serait adaptée à l'environnement adriatique, où les enjeux (économiques, écologiques, opérationnels) sont particulièrement enchevêtrés. La France pourrait ainsi formuler des propositions auprès du Secrétariat permanent de l'Initiative Adriatique et Ionienne, qui coordonne *de facto* l'EUSAIR. De plus, dans l'optique d'une intégration de l'espace Schengen, ambition affichée de la Croatie, l'optimisation de ces aspects surveillance/gestion est primordiale et pourrait servir cet objectif, comme celui de la réduction des transits criminels inter-adriatiques.

=> RECOMMANDATION 13 : Proposer aux pays de la rive est de l'Adriatique l'expertise de la France dans la gestion et l'administration des espaces maritimes et littoraux, notamment en vue d'atteindre les standards exigés par Schengen.

Participer aux initiatives macro-régionales

Une implication dans la future Stratégie de l'UE pour la région alpine serait une opportunité pour la France de rejoindre le réseau de stratégies macro-régionales européennes. Juxtant l'EUSDR et

l'EUSAIR, l'EUSALP pourrait permettre aux opérateurs français de s'inscrire dans les projets de développement balkaniques et adriatiques, en favorisant la communication entre Europe de l'Ouest et Europe du Sud-Est.

=> RECOMMANDATION 14 : S'impliquer dans l'élaboration de la stratégie macro-régionale alpine dans la perspective de développer une dynamique commune avec l'espace adriatique et une influence dans la région.